

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 04/06/2025
ID Télétransmission : 033-213300635-20250603-142133-DE-1-1

**Séance du mardi 3 juin 2025
D-2025/133**

Date de mise en ligne : 05/06/2025

certifié exact,

Aujourd'hui 3 juin 2025, à 10h07,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 13H41 à 14H48

Présidence de Madame Claudine BICHET de 14H52 à 16H02

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Magali FRONZES,

Madame Marie Claude NOEL absente de 10H30 à 11H35, Monsieur Cyrille JABER présent jusqu'à 13H00, Monsieur Pierre de Gaetan NJIKAM MOULIOM présent à partir de 16H44, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 15H00, Monsieur Vincent MAURIN présent jusqu'à 16H05, Madame Brigitte BLOCH présente jusqu'à 16H45, Madame Magali FRONZES présente jusqu'à 17H35, Madame Sylvie SCHMITT présente jusqu'à 17H45, Monsieur Thomas CAZENAVE présent jusqu'à 17H55, Madame Tiphaine ARDOUIN présente jusqu'à 18H00

Excusés :

Madame Céline PAPIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Madame Myriam ECKERT,

Attribution d'aides en faveur des associations. Délégation Vie associative. Subventions 2025. Admission en non valeur d'une créance irrécouvrable. Adoption. Autorisation

Madame Camille CHOPLIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La ville de Bordeaux soutient le tissu associatif bordelais via des appuis logistiques (prêt de matériel, mise à disposition de salles municipales), des accompagnements (aide administrative, formations) et un soutien financier par la mise en place d'appels à projets (prix des jeunes associations...) et l'attribution de subventions.

Cette aide financière leur permet de poursuivre leurs activités, de promouvoir l'engagement et la solidarité, de créer du lien social, d'organiser des manifestations festives et de valoriser la vie associative et le bénévolat.

Je vous propose d'attribuer la somme de **4 500 €** prévue au budget primitif 2025 et de la répartir comme détaillé ci-dessous :

Association des bassins à flot de Bordeaux 1 500 €

Subvention de fonctionnement pour l'organisation ou la participation à des évènements notamment culturels, sportifs ou sociaux.

Association Tandis que nous cousons 1 500 €

Subvention de fonctionnement pour le projet de couture de rue.

Association les p'tits gratteurs 1 500 €

Subvention pour le projet « la Fermesse » : fête de quartier sur le thème de la nature en ville conviviale et familiale rappelant les kermesses de village, sensibilisant le public à l'environnement et à sa protection.

Par ailleurs, il y a lieu de procéder à l'admission en non-valeur de la créance de **l'association Savoir être de 2 401 €**, facturée pour la location de deux salles municipales.

En effet, l'association Savoir être avait réservé deux salles municipales : Nicole Vanrast et la mairie de quartier du Grand Parc sur plusieurs dates du dernier trimestre 2024, afin de proposer des activités sportives. La facture générée correspondant à la location de ces espaces s'élève à 525 € pour la salle du Grand Parc et 1 876 € pour la salle Nicole Vanrast, soit un total de 2 401 €.

L'association Savoir être n'a finalement pas souhaité bénéficier des salles municipales, mais n'a pas prévenu les services dans les délais requis (8 jours minimum).

Après analyse de l'objet de cette association (la prévention et la lutte contre la discrimination, la prévention de la délinquance, des violences faites aux femmes, l'accès aux pratiques physiques et sportives des personnes en situation de handicap ainsi que des personnes en situation d'isolement), de son projet et de sa capacité financière, le recouvrement de cette créance la fragiliserait fortement.

Sachant que le projet porté par cette association relève de l'intérêt général, et que la Ville reste attentive aux questions cruciales d'accès aux droits et d'égalité, je vous propose de constater l'irrécouvrabilité de cette créance de 2 401 € et d'autoriser son admission en non-valeur.

Pour information, le tableau en annexe dresse l'estimation des aides en nature qui pourraient être accordées au titre de l'année 2025 sur la base des montants arrêtés lors du Compte Administratif 2023.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- À faire procéder au versement de ces sommes aux associations précitées, les crédits correspondants étant prévus au budget primitif 2025 chapitre 65, article 65748, fonction 020.
- À signer les conventions de partenariat et les avenants, si nécessaire.
- À constater l'irrecouvrabilité de la créance de l'association Savoir être et d'autoriser son admission en non-valeur.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE ROUGE BORDEAUX ANTICAPITALISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 3 juin 2025

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Camille CHOPLIN

ANNEXE 1 : Valorisation des aides en nature

ASSOCIATIONS	ESTIMATION DES AIDES EN NATURE 2025 SUR LA BASE DES MONTANTS 2023
TANDIS QUE NOUS COUSONS ...	46,00 €
LES P'TITS GRATTEURS	11 177,61 €